

FORMATION CONTRÔLEUR V.G.P (VÉRIFICATION GÉNÉRALE PÉRIODIQUE)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

Connaître la réglementation et les normes relatives aux équipements et appareils de levage.

Vérification générale périodique (VGP)

Être capable de contrôler les appareils de levage et autres : chariots élévateurs, PEMP, engins TP, grues de chargement, bras hydrauliques, ponts roulants) et, de rédiger le rapport de VGP approprié.

PUBLIC :

Toute personne ayant une connaissance technique permettant la compréhension de fonctionnement des appareils et de l'évaluation des tolérances mécaniques.

Groupe de 4 à 8 stagiaires

VOUS ÊTES UNE PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP ? ACCÈS ET ACCESSIBILITÉ À LA FORMATION

Nos formations sont accessibles à tous. Pour les personnes se trouvant en situation de handicap, nous abordons ensemble les ajustements à envisager par le biais d'un rendez-vous téléphonique, en amont de la session.

PRÉ REQUIS :

Connaissances théoriques et pratiques et une expérience réelle en rapport avec les équipements considérés.

DURÉE :

Entre 14h à 35h.

Le temps dépend du nombre de catégories et de l'expérience du stagiaire.

Horaires modulables pour les formations INTRA.

LIEU

Sur site client. Formation en présentielle.

SAS TECHNICS FORMATION

107 rue Florence ARTHAUD 38550 ST MAURICE L'EXIL

Siret : 982 614 182 00011 APE : 8559A TVA intracommunautaire : FR45982614182

Sas au capital de 1000,00€

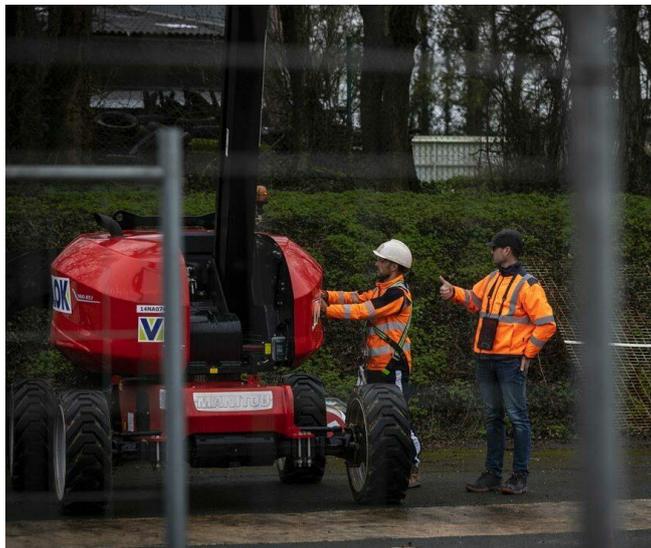
Crée le 13/06/2024

CONTENU DE LA FORMATION

THÉORIE

Alternance d'apport théorique par le formateur à l'aide d'un exposé par vidéoprojecteur et d'exercices en groupe (étude de cas vidéo, schémas, etc.), d'échange d'expériences, de démonstration et d'explications sur paperboard.

- Retour d'expérience des participants : analyse des questions.
- Réglementation des contrôles : arrêté du 1er mars 2004.
- Réglementation sur les fabricants, installateurs, utilisateurs : directive machine, obligations des utilisateurs d'équipement de travail.
- Rappel et mise à jour des connaissances sur la réglementation : des articles du Code du Travail et des arrêtés applicables aux Vérifications Générales Périodiques (VGP).
- Rappels sur les éléments mécaniques, hydrauliques et électriques des machines.
- Analyse des risques liés à l'état de conservation des machines.
- Méthode de vérification et procédure documentaire à respecter.
- La rédaction du rapport de VGP par le vérificateur : méthode et contenu.
- La sécurité du vérificateur.



PRATIQUE

Mise en situation en groupe. Après démonstration et explication par le formateur, à tour de rôle, chaque stagiaire effectue des contrôles sous sa direction pendant que le reste du groupe suit en écoute pédagogique les indications et corrections du formateur.

Les exercices augmentent progressivement en difficultés et sont adaptés à l'évolution de chaque stagiaire. Un bilan est effectué en fin de journée pour suivre la progression.

✓ Exercices pratiques sur machines : Réalisation de VGP complètes et rédaction de rapports à partir des supports CLOUD VGP.



SAS TECHNICS FORMATION

107 rue Florence ARTHAUD 38550 ST MAURICE L'EXIL
Siret : 982 614 182 00011 APE : 8559A TVA intracommunautaire : FR45982614182
Sas au capital de 1000,00€
Crée le 13/06/2024

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET MOYENS TECHNIQUES

Cette formation de contrôleur V.G.P propose une pédagogie interactive alliant théorie et pratique. Elle est basée sur une approche diversifiée :

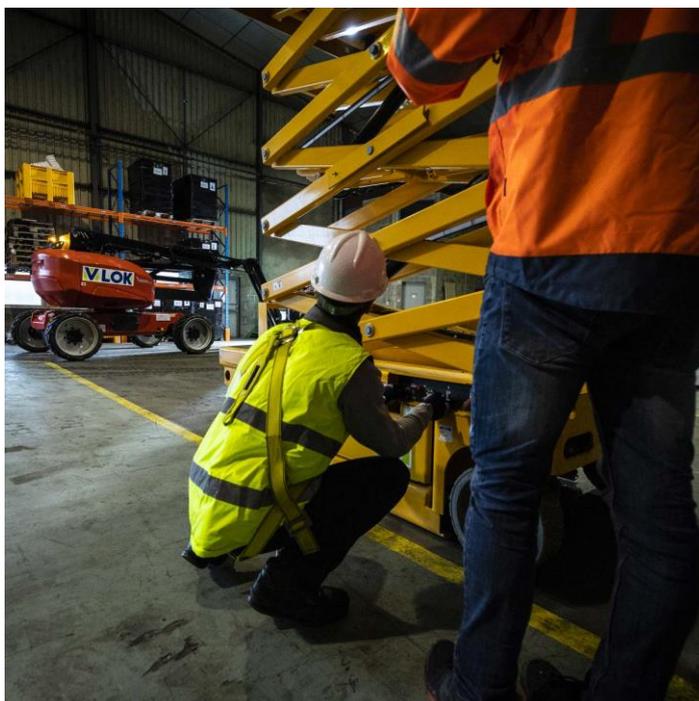
- Des apports théoriques et sur la réglementation.
- Des mises en pratique.
- Des échanges permanents sur les réalités du terrain.

De plus vous bénéficierez d'une salle de cours avec un environnement calme, de zones d'évolutions sécurisées pour les exercices pratiques, de matériel de simulation.

Évaluation de satisfaction à chaud.

MOYENS HUMAINS

Personnel formé au contrôle des vérifications générales périodiques, avec expérience professionnelle.



ÉVALUATION

Les épreuves théoriques et pratiques sont réalisées en fin de formation en vue de la délivrance d'une attestation individuelle de fin de formation.

À QUOI SERT CETTE ATTESTATION ?

La délivrance de cette attestation permet à l'employeur de délivrer un certificat au salarié sous réserve qu'il ait connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation.



SAS TECHNICS FORMATION

107 rue Florence ARTHAUD 38550 ST MAURICE L'EXIL
Siret : 982 614 182 00011 APE : 8559A TVA intracommunautaire : FR45982614182
Sas au capital de 1000,00€
Crée le 13/06/2024